



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 62

Votants : 74 (dont 12 procurations)

N° 22

OBJET :

**DEFINITION DES
EMPRISES DES
SITES D'ESCALADE
RELEVANT DE
VICHY
COMMUNAUTE**

ATTRACTIVITE

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le :

- 3 OCT. 2019

Publiée ou notifiée

le :
- 3 OCT. 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J.M. GUERRE – J.P BLANC - C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - JM. LAZZERINI – M. MORGAND – N. COULANGE – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET- G. MAQUIN (à partir de la délibération n°20) – E. VOITELLIER – MC. STEYER - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration : Mmes et MM. J. ROIG à F. DUBESSAY – JY. CHEGUT à JM. GUERRE – MC. VALLAT à A. DAUPHIN – H. DUBOSCQ à B. BAYLAUCQ – P. SEMET à C. BOUARD - JM. BOUREL à B. AGUIAR – J. BLETTERY à N. COULANGE - B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°19) - C. MALHURET à F. AGUILERA - YJ. BIGNON à E. VOITELLIER - JP. SALAT à C. BENOIT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absent excusé : M. C. CATARD - F. BOFFETY - A. GIRAUD, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2221-1, L2224-1,

Vu les statuts de Vichy communauté et notamment le point 5b des compétences supplémentaires, permettant l'actualisation par délibération du Conseil Communautaire de l'annexe aux statuts relative à la liste des pratiques d'activités de pleine nature,

Considérant que le niveau de précision actuel des statuts ne permet pas de définir avec exactitude les périmètres qui relèvent des compétences de Vichy Communauté,

Considérant que la définition précise des périmètres permettra de coordonner les interventions respectives des communes et de la communauté d'agglomération, notamment en matière d'entretien et d'assurance,

Considérant que des conventions seront établies avec les communes concernées pour formaliser ces engagements respectifs,

Considérant que suite aux travaux de réfection et d'aménagement de plusieurs sites d'escalade intervenus au cours des derniers mois, il est désormais possible de délimiter les périmètres de façon précise,

Propose de définir les périmètres des sites d'escalades relevant des compétences de Vichy Communauté comme suit :

Site de la Salette : parcelles E121 et E122, voir carte annexée

Site de Pierre Chatel : parcelle F48, voir carte annexée

Site des Darots : parcelle E703, voir carte annexée

Propose au Conseil Communautaire :

- d'approuver les propositions de périmètre.
- d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat et procès-verbal de mise à disposition avec les communes concernées.

Après examen et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

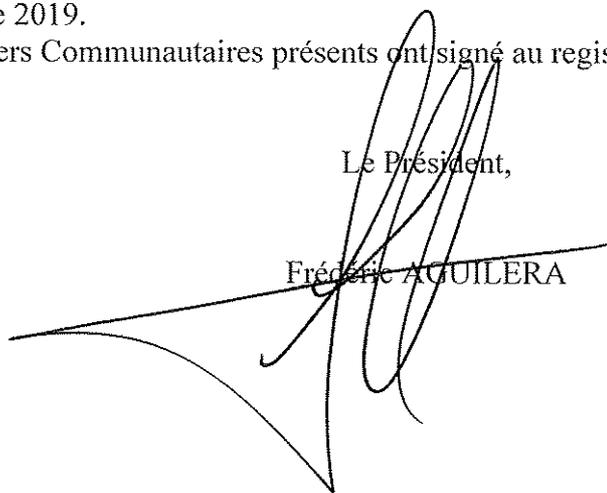
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 26 septembre 2019.

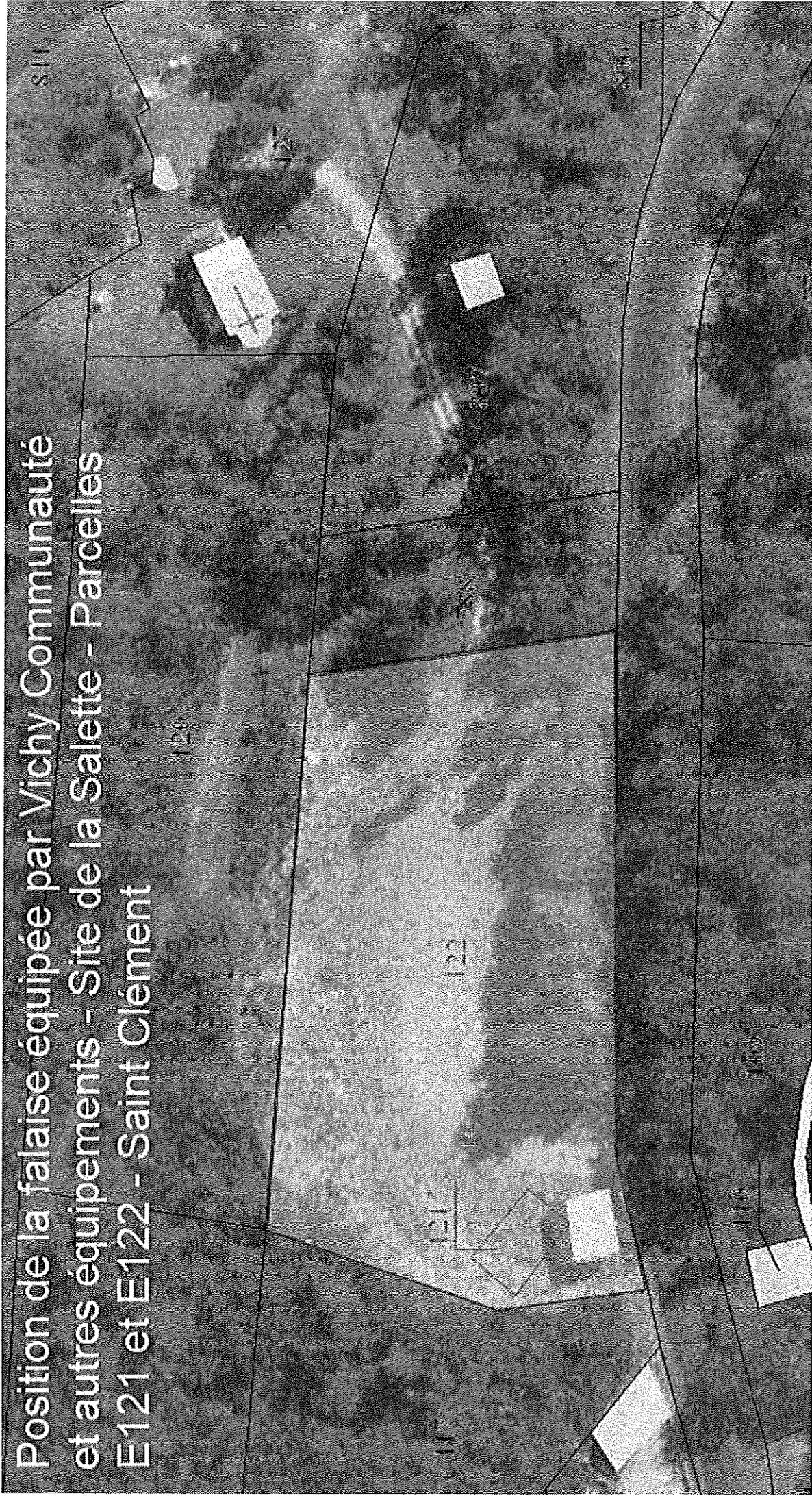
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

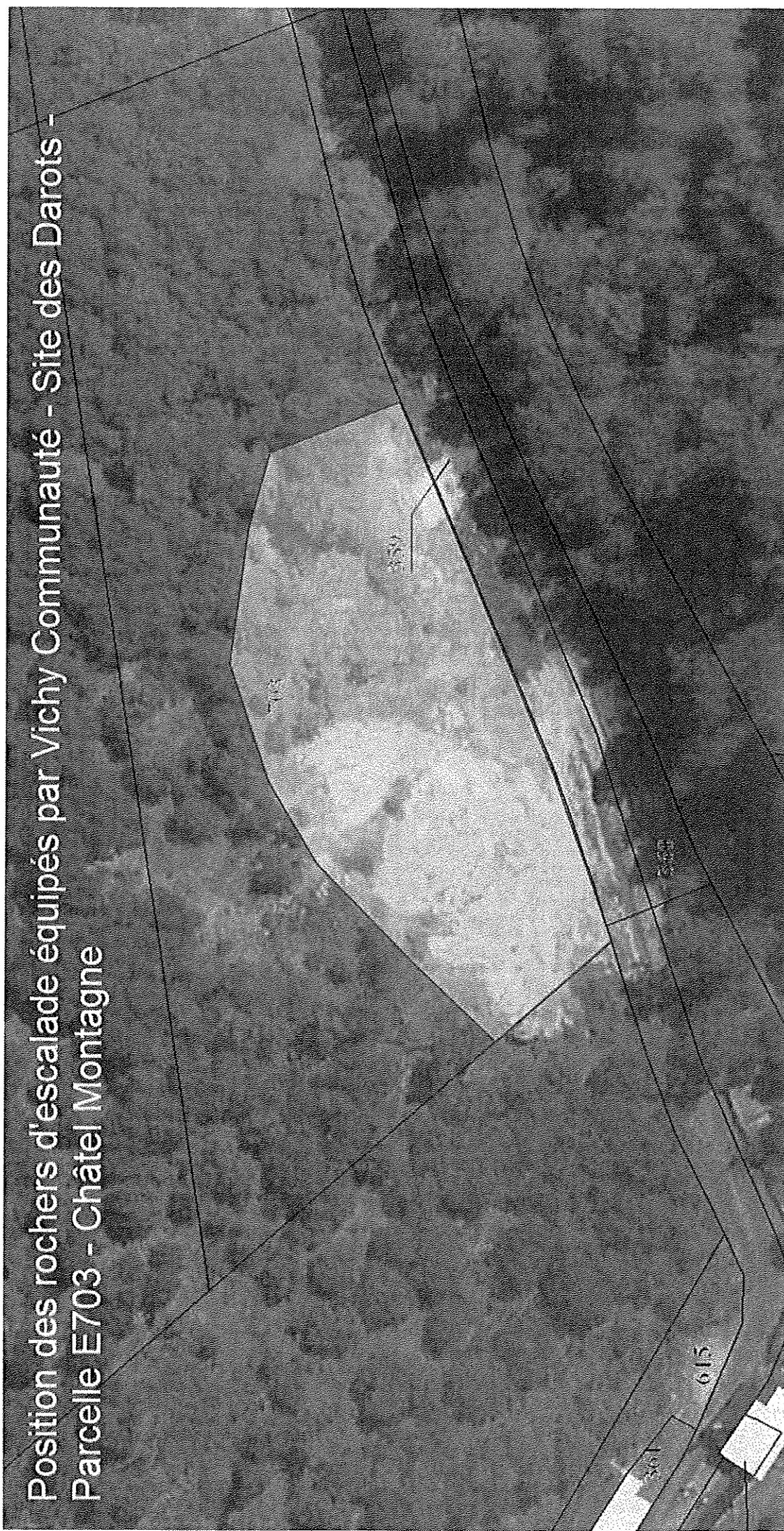
Frédéric AGUILERA



**Position de la falaise équipée par Vichy Communauté
et autres équipements - Site de la Salette - Parcelles
E121 et E122 - Saint Clément**



Position des rochers d'escalade équipés par Vichy Communauté - Site des Darots -
Parcelle E703 - Châtel Montagne



Position des rochers d'escalade équipés par
Vichy Communauté - Site de Pierre Châtel -
Parcelle F48 - Saint Nicolas des Biefs



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 22 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/09/2019

Objet de l'acte : DEFINITION DES EMPRISES DES SITES D'ESCALADE RELEVANT DE
VICHY COMMUNAUTE - ATTRACTIVITE

.....
Date de décision: 26/09/2019

Date de réception de l'accusé 03/10/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 26SEP2019_22

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190926-26SEP2019_22-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .4

Domaine et patrimoine

Limites territoriales

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 22.pdf (99_DE-003-200071363-20190926-26SEP2019_22-DE-
1-1_1.pdf)